



La Brève Seigyssoise

A vos agendas

Juillet

Cinéma Plein Air

Mercredi 12 juillet 2023. Film "YESTERDAY"

Restauration : Food Truck

A partir de 17h EXPO-PHOTOS de Classe COUFFY-SEIGY-CHATEAUVIEUX

Animation musicale

Film à la tombée de la nuit.

Pour l'organisation de la soirée Cinéma Plein Air, nous avons besoin de bénévoles.

N'hésitez pas à contacter la Mairie.

Septembre

Coupe du Monde de Rugby

Vendredi 8 septembre 2023 Match d'ouverture

Salle des fêtes de Seigy

Octobre

Spectacle de Magie "Voilà".

Samedi 7 octobre 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Seigy

Coupe du Monde de Rugby

Samedi 28 octobre 2023 Match de Clôture

Marche pour OCTOBRE ROSE

Date à déterminer

Concernant la Coupe du Monde de Rugby, d'autres matchs pourront être diffusés à la salle des fêtes de Seigy selon les performances de l'équipe de France ainsi qu'en fonction de la disponibilité de la salle.

Environnement

OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE

La réalisation de l'observatoire en bord de Cher va démarrer au mois de septembre 2023. L'entreprise SEGRET de Villefranche-sur-Cher a été retenue pour ce projet.

Un sentier pédagogique d'une distance de 5,5 kms, nommé "Natur'Art" associant la nature mais aussi l'art et le patrimoine est en cours de réalisation. Des aménagements seront positionnés tout au long du tracé : panneaux pédagogiques, interactifs, insectes géants, sauterelle géante, labyrinthe, sculpture géante d'un silure...
Ce projet a été confié à Annette FLUNEAU de PAR&SENS

TONTE

Pour préserver la biodiversité le fauchage raisonné des bords de route, des talus et des espaces verts va être proposé. Plus de désherbage au ras du sol, pas de hauteur de coupe en dessous de 12 cms. Meilleure résistance à la sécheresse. La micro faune sera protégée, la flore se développera et attirera les pollinisateurs qui trouveront de quoi se nourrir.

REGLEMENTATION FEUX

En cette période de grande sécheresse, il est formellement interdit de brûler dans les jardins (Loi n°2020-105 du 10 février 2020). Le risque est trop grand de déclencher un incendie qui pourrait en plus se propager rapidement aux terrains environnants.

PROPRIETAIRES DE CHIENS

L'article 1243 du code civil prévoit que "le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, qu'il soit sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé".

Entretien des berges des ruisseaux de Seigy et du Trainefeuelles

Pour information, nous vous rappelons les obligations des riverains de ces cours d'eau.

L'article L 215-14 du code de l'environnement prévoit que chaque propriétaire a obligation d'entretenir ses berges régulièrement afin d'éviter toute obstruction des écoulements et de prévenir tout risque pour la sécurité des biens et des personnes.

Voici quelques conseils de base pour un entretien efficace :

- Procéder à un débroussaillage de la végétation sur deux mètres de largeur le long de la rive ;
- Procéder à un élagage des branches d'arbres risquant de tomber dans le lit de la rivière ;
- Retirer les branchages qui bouchent l'écoulement de la rivière ;
- Tronçonner les arbres morts et évacuer les billes de bois pour éviter les dérives en cas de crue ;
- Enlever les tôles et autres objets risquant de se détacher des berges et d'obstruer le bon écoulement;
- Tout débris ou amas de branches doit être stocké au minimum à 5 mètres de la berge de votre propriété pour éviter les dérives en cas de crue ;
- Aucun déchet (tonte, faucardage, etc...) ne doit être déversé dans la rivière, cela risquant de générer des embâcles (obstruction d'un cours d'eau)

La date butoir pour la réalisation de ces travaux d'entretien est fixée au 30 septembre 2023.

En cas d'impossibilité pour la réalisation de ces travaux d'entretien, nous restons à votre disposition pour qu'une solution soit trouvée ensemble. Pour cela, contacter la Mairie de Seigy au 02.54.75.12.31.

Composteur partagé

La mise en place d'un composteur partagé sur le parking de la Mairie de Seigy est effective. Quelques habitants se sont prêtés à cette expérience. Un premier bilan a été réalisé le 6 juillet 2023.

Si cette expérience est positive, l'installation d'autres composteurs partagés sera réalisée dans les zones appropriées.

Petit rappel de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en date du 10 février 2020. La date de généralisation du tri à la source des biodéchets a été avancée au 1er janvier 2024. A cette date, tous les usagers devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets sous la forme d'une collecte en porte à porte ou par le développement de dispositifs de composteur partagés ou individuels.

Définition biodéchets : Déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc et déchets alimentaires (hors viande) ou de cuisine provenant des ménages.

Projet d'implantation d'une ombrière sur le dépôt communal de Seigy (face à l'étang de Seigy)



Ce projet comprend la pose d'une toiture de panneaux photovoltaïques d'une surface de 1163 m² (589 panneaux installés) d'une puissance de 238.5 kWc et d'une production d'électricité de 260,4 MWh / an.

Concrètement, cela équivaut à la consommation électrique annuelle de 116 habitants.

Le permis de construire vient d'être déposé. Si celui-ci est accepté, la réalisation de cette installation devrait démarrer au début de l'année 2024.

Informations diverses

Ouverture au public de l'église cet été du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Urbanisme : vous pouvez consulter le PLUI sur geoportail.fr

Pour chaque dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, CU, PA), 1



Nous demandons aux habitants de Seigy de faire part de leurs problèmes avec le réseau de téléphonie mobile auprès de la Mairie.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de PanneauPocket

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

100% Annonces gratuites sans publicité

Disponible sur Google PlayStore (Android), AppStore (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com

L'eau, ressource en théorie abondante, va devenir rare

C'est un immense défi que posent les perturbations du cycle de l'eau

On perd 7% d'eau par degré supplémentaire, la priorité devient la sobriété et pour cela, la sensibilisation auprès des ménages et dans les écoles devient urgente, le chantier est vaste.

Chacun de nos habitants utilise en moyenne 180 litres d'eau par jour (contre 120 litres à Barcelone).

Voici quelques idées simples pour limiter notre consommation :

Au jardin :

- Paillez le sol pour conserver l'humidité
- Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
- Évitez d'arroser les pelouses
- Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
- Réduisez le nombre d'arrosage pour limiter l'évaporation
- Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée

A la maison :

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement
- évitez de nettoyer façade, toiture et terrasse
- Lavez votre véhicule dans une station de lavage
- Faites tourner le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode "éco"
- Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Soyez vigilants et unissons nos efforts pour conserver ce privilège.

Malgré le très bon état de notre réseau d'eau, les risques de coupure d'eau existent. Notre syndicat d'eau étudie actuellement des solutions complémentaires d'adduction pour éviter les coupures d'eau. Cela demandera des travaux importants et coûteux qu'il faudra financer.

NOUVEAU

A partir du 1er septembre 2023,

ouverture du service

Dès le 1er janvier 2024,

obligation de déposer vos demandes en ligne.

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Permis de construire

Déclaration préalable

Certificat d'urbanisme

Permis d'aménager

Permis de démolir



C'est désormais possible avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

+ PRATIQUE + ACCESSIBLE + RAPIDE + SÉCURISÉ + ÉCOLOGIQUE